

LUNDI LE 6 OCTOBRE 2008

Session régulière du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), lundi le 6 OCTOBRE 2008 à 18 h 45,

Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. Gaston Cloutier, M. Serge Gilbert, M. Jean-Guy Marois, formant quorum.

Les conseillers suivants prennent leur siège à : André Poulin à 18 h 53 et Claude Després à 19 h 04

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION : RÈGLEMENTS REVISANT LE PLAN D'URBANISME ET DE REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION, LOTISSEMENT, PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE, ZONAGE

1. Assemblée publique de consultation

2008-299

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu que l'ordre du jour de l'assemblée publique aux fins de consultation soit adopté avec la modification au point 4 : Fermeture de l'assemblée publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La mairesse explique la procédure d'adoption des règlements révisant le plan d'urbanisme les règlements de construction, de zonage, de lotissement, de permis et certificat et de régie interne.

2. Période de question consacrée aux contribuables intéressés

Questions concernant :

- . Les buts et obligation de ces règlements;
- . Zone résidentielle dans le périmètre urbain de Gould
- . Zone blanche et zone verte
- . Les droits acquis

3. RÈGLEMENT NO 263-2008 VISANT À REMPLACER LE PLAN D'URBANISME NO 144-88 et ses amendements

RÈGLEMENT NO 264-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 145-88 et ses amendements

RÈGLEMENT NO 265-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 146-88 et ses amendements

RÈGLEMENT NO 266-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 212-2002 et ses amendements

La municipalité recommencera la procédure d'adoption des règlements révisant le plan d'urbanisme, les règlements de construction, de zonage, de lotissement, de permis et certificat et de régie interne, dans le but d'inclure une modification concernant l'ajout d'une nouvelle zone industrielle dans le périmètre de Gould.

4. Levée de la session

2008-300

Il est proposé par le conseiller Cloutier que la fin de l'assemblée de consultation publique soit prononcée. Il est 19 h 20.

.....

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Ouverture de la réunion à 19 h 20.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2008-301

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

4.3 Date de la 2^e consultation publique

34.1 Formation pompier 1 – section 3 en langue anglaise

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la session du 2 septembre 2008

2008-302

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 2 septembre 2008 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Adoption des règlements urbanisme

4.1 Modification périmètre urbain de Gould

2008-303

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Marois et résolu de créer une *zone industrielle IND-2*, dans le périmètre urbain de Gould, dans laquelle seront permises I-1 (industrie légère) et I-2 (industrie contraignante).

Cette zone comprend 2 sections, défini par les lots 16 A-P dans le périmètre urbain pour faire la zone (les deux lots 16 A-P collés) et 16b-P et 16d-P :

I-1

- industrie du bois
- industrie du meuble et des articles d'ameublement

I-2

- industrie du bois de sciage et du bardeau
- industrie de placages et de contre-plaqués
- industrie de la préservation du bois

Les marchandises entreposées doivent être associées et complémentaires aux usages principaux qu'il accompagne.

La marge de recul avant minimale, sera de 10 mètres à partir de la route.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

4.2 Adoption des règlements avec modification

4.2.1 Règlement no 263-2008 visant à remplacer le plan d'urbanisme no 144-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 144-88 et ses amendements, soit le plan d'urbanisme de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Poulin;

2008-304

Il est proposé par le conseiller Cloutier
Appuyé par le conseiller Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet avec la modification visant à remplacer le PLAN D'URBANISME NO 144-88 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2.2 Présentation : Règlement no 264-2008 visant à remplacer le règlement de zonage no 145-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 145-88 et ses amendements, soit le règlement de zonage de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Gilbert;

2008-305

Il est proposé par le conseiller Marois
Appuyé par le conseiller Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet avec la modification visant à remplacer le RÈGLEMENT DE ZONAGE 145-88 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2.3 Règlement no 265-2008 visant à remplacer le règlement de lotissement no 146-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de lotissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 146-88 et ses amendements, soit le règlement de lotissement de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Poulin;

2008-306

Il est proposé par le conseiller Marois
Appuyé par le conseiller Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet avec la modification visant à remplacer le RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 146-88 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2.4 Règlement no 266-2008 visant à remplacer le règlement de construction no 212-2002 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 212-2002 et ses amendements, soit le règlement de construction de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Gilbert;

2008-307

Il est proposé par le conseiller Marois
Appuyé par le conseiller Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet avec la modification visant à remplacer le RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 212-2002 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2.5 Règlement no 267-2008 visant à remplacer le règlement sur les permis et certificats no 149-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 149-2002 et ses amendements, soit le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Marois;

2008-308

Il est proposé par le conseiller Poulin
Appuyé par le conseiller Guillemette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet avec la modification visant à remplacer le RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 149-2002 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2.6 Avis de motion – Règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse)

**2008-309
AVIS DE
MOTION**

Le conseiller Després donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse).

4.3 Consultation publique

Considérant qu'une modification est faite au projet du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de construction et de lotissement visant l'ensemble du territoire de la municipalité;

Considérant qu'une assemblée publique doit être tenue dans le but d'expliquer la modification aux règlements d'urbanisme devant être adoptés;

2008-310

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique le 1^{er} décembre 2008 à 18 h 45 à la salle du Centre communautaire afin d'expliquer les projets de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QU'un avis public sera affiché aux endroits désignés par le conseil et que cet avis sera publié dans le journal Le Reflet dans l'édition du mois d'octobre 2008 pour les délais prescrit par la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **Arpentage pour définir la ligne de la zone agricole dans le périmètre urbain de Gould**

2008-311

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick entérine le mandat octroyé à Michel Côté, arpenteur-géomètre, afin de préparer un plan pour délimiter la zone agricole avec le périmètre urbain de Gould. Les honoraires pour la préparation de deux copies conformes sont de 350 \$ plus les taxes pour un montant total de 395,06 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Suivi des résolutions**

6.1 **Dossier : Hervé Fortier**

L'audition de la cause devant la Cour des Petites créances a eu lieu le 1^{er} octobre 2008. Le jugement est attendu.

7. **Rapport du maire**

4 septembre : Rencontre Claire Bouffard au bureau et des propriétaires de terrains en bordure de la route 257.

11 septembre : Asbestos et St-Camille Journée organisée dans le cadre de *Solidarité rurale*. Visite et présentation de projets réalisés dans le cadre du pacte rural.

12 septembre : Rencontre de Me Doyon à son bureau à Sherbrooke pour préparer la présentation du dossier H. Fortier.

17 septembre : Conseil des maires à la MRC

25-26-27 septembre : Congrès de la FQM à Québec

29 septembre : Atelier de travail

1^{er} octobre : Comparution en cours des petites créances avec M. Guy Fournier : dossier Hervé Fortier

8. **Rapport des comités**

Le conseiller Marois a assisté à quelques réunions, le Transport du Bonheur : bris et entretien du véhicule; le comité des loisirs de la MRC : nouvelle personne ressources et une prochaine rencontre pour le projet Canadian Tire.

Les conseillers Poulin et Cloutier expliquent que le trottoir devant la porte d'entrée de la Caisse Populaire devra être scié afin d'empêcher son déplacement lors du dégel au printemps.

8.1 **Contremaître de voirie**

M. Gosselin explique les travaux sur le chemin North Hill sont terminés et creusage des fossés sur le chemin Mc Aulay sont également terminés mais que des correctifs devront être faits pour l'écoulement des eaux. Le scellant sera apposé demain sur la dalle de béton du stationnement devant l'église. Un voyage de pierre $\frac{3}{4}$ nette sera déposé près de la remise à sel.

8.2 **Rapport du responsable du service incendie**

M. Sylvio Bourque, directeur adjoint du service incendie, donne des informations sur le dossier d'installation d'une borne sèche au Domaine Sévigny. La tournée des détecteurs de fumée sera faite le 11 octobre prochain.

9. Cité-école Louis-Saint-Laurent – Oktoberfest de la Fondation Louis-Saint-Laurent

2008-312

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick favorise la participation de 4 parents de Lingwick lors de l'Oktoberfest de la Fondation de l'école Louis-Saint-Laurent. La municipalité réserve les billets pour 4 personnes aux coûts de 20 \$ chacun.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

10. Services juridiques - Abonnement annuel 2009 : service de base

2008-313

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu d'adhérer à l'abonnement annuel de base couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 pour les services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 9 septembre 2008 et ce au montant de 500 \$ sans les taxes, soit pour un total de 564,38 \$ avec les taxes.

Les services sont suivants :

. réponse téléphonique sommaire aux demandes concernant les opérations courantes de la Municipalité;

. assistance téléphonique auprès des présidents d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.1 Vérification des procès-verbaux – Année 2009

2008-314

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu d'adhérer au service de vérification des procès-verbaux couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 pour les services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité, soit pour 4 heures au tarif de 185 \$ de l'heure sans les taxes.

Le montant est de 740 \$ plus taxes pour un total de 835,28 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Pompe du puits – Centre communautaire et cabane de patinoire

2008-315

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu d'effectuer des travaux au Centre communautaire et à la cabane de patinoire afin que la pression d'eau soit augmentée.

La municipalité demande qu'un test pour la pompe soit effectué par l'entreprise de Pompes Traitement d'eau Bernier inc.

Selon le résultat, des travaux seront effectués pour le déplacement de la pompe dans la cabane de patinoire, le remplacement de certains tuyaux et le remplacement de la pompe si nécessaire.

Le montant de travaux complets incluant l'achat et l'installation d'une pompe neuve s'élève au maximum de 2 505,94 \$ incluant les taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Location d'un local

2008-316

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande pour la location d'un local au centre communautaire par M. Marcel Racine de Bury;

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que le Canton de Lingwick accepte de procéder à la location d'un petit local au deuxième étage de l'édifice au coût de 150\$ par mois, le locataire devra assumer les frais d'installation et d'utilisation de lignes téléphoniques et internet haute vitesse.

Les termes et conditions de cette location sont définies dans le bail préparé à cet effet.

Monsieur Racine devra fournir une copie de sa police d'assurance à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Virée d'autobus scolaire – Demande de signal avancé d'autobus scolaire

Une inspection sera faite concernant l'emplacement des panneaux actuellement installés sur la route 257 dans le secteur de Gould en direction de la Ville de Scotstown. Le déplacement des panneaux pourront être fait afin de mieux signaler l'arrêt de l'autobus scolaire.

L'ouverture de l'entrée du charnier sur la route 257 et de la première entrée du terrain municipal, Rang des Pointes, seront effectués par nos employés municipaux pour permettre la virée de l'autobus scolaire pendant la saison hivernale.

14. Avis de motion - Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (Droits sur les gravières et sablières)

2008-317
AVIS DE
MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Marois, avec demande de dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil un règlement concernant la constitution d'un fonds local (*Droits sur les gravières et sablières*) réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

15. Demande d'autorisation au MTQ pour installation d'un luminaire – Intersection chemin North Hill

Aucune décision n'est prise par les membres du conseil. Le dossier est fermé.

16. Achat de fournitures

16.1 Pneus : camion 97

2008-318

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Després et résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus réchappés: 11r22.5 récep winter deep, pour le camion 97 auprès de la compagnie Pneus Comeau d'East Angus pour un montant de 1 061,03 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Lames pour charrues

2008-319

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'effectuer l'achat de fournitures pour l'entretien des chemins d'hiver, telles que lames ordinaires pour charrues et sabots, à la compagnie D.R. Beaudoin.

Cet achat comprend :

Numéro d'article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix
DR34848VFSE	Lam/char/tr 3/4x8x48"	9	102,00 \$	918,00 \$
DR10628039	Sabot charrue fonte Tenco	9	24,00 \$	216,00 \$
		TPS		56,70 \$
		TVQ		89,30 \$
		Total		1 280,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3 Lames pour niveleuse

2008-320

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'effectuer l'achat de lames au carbure pour la niveleuse, à la compagnie D.R. Beaudoin défini comme suit :

Numéro d'article	Description	Quantité	Prix	Prix
			unitaire	
DR1441CTSGBB	Lam/niv/dent/ rempl 48" t5/8"	2	850,00 \$	1 700,00 \$
DR1431CTSGBB	Lam/niv/dent/ rempl 36" t5/8"	2	835,00 \$	1 270,00 \$
DRC858KCSB	Dent carbure rotative grosse	84	12,3902 \$	1 040,78 \$
		TPS		200,54 \$
		TVQ		315,85 \$
		Total		4 527,17 \$

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ CONSEILLERS

16.4 Palette asphalte

L'achat d'une palette de 56 poches d'asphalte de réparation auprès de la Coopérative Agricole de Weedon a été faite à partir de la délégation de compétence du contremaître de voirie.

17. Dossier : Route 257 Sud – Travaux de réhabilitation

2008-321

17.1 Résolution : travaux à la satisfaction

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Després et résolu que la Municipalité du Canton de Lingwick accepte et exprime sa satisfaction des travaux effectués sur la route 257 en direction de la Ville de Scotstown selon le partage des coûts en regard à la part du Ministère des Transports pour un montant total de 123 418 \$ dont la somme de 16 087 \$ devant être rembourser à la municipalité représentant les comptes payés par celle-ci et la balance de la somme a été payée directement aux entrepreneurs Gagnon et Frères pour le gravier et Teché Génie correspondant aux frais d'ingénieurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-322

17.2 Ministère des Transports - Subvention : Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration de la route 257

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route 257;

Pour un montant subventionné de 8 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports par le numéro de dossier 13542 – 41085 (05) – 2008-07-16-42.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. Réforme cadastrale

18.1 Mandat pour descriptions techniques : reconnaissances des routes et publication

Considérant que la municipalité du Canton de Lingwick désire se prévaloir des articles 72 et/ou 73 de Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre c-47.1) afin de démontrer que les voies citées ci-dessous sont devenues sa propriété par l'effet du présent article :

Chemin	Lot	Rang	Remarque
Chemin Péloquin	3B Ptie	F	
	4B Ptie	F	
Rang des Pointes	7 Ptie	D	
	8B Ptie	D	
	3 Ptie	E	
	4 Ptie	E	
	5 Ptie	E	
Chemin Den	18A Ptie	K	
	18B Ptie	K	
	18B Ptie	6	
Chemin Fontainebleau	18 Ptie	9	40 pieds
	19 Ptie	9	

Le **chemin Dell**, le **chemin de la Rivière Rouge**, le **chemin Poulin** sont des chemins de colonisation donc aucune description à faire.

18.1 Mandat pour descriptions techniques : reconnaissances des routes et publication (suite)

Considérant qu'une description technique des terrains occupés par les voies citées plus haut doit être préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur, pour laquelle elle entend se prévaloir des articles de loi;

En conséquence

2008-323

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Marois et résolu que la Municipalité du Canton de Lingwick mandante la firme Michel Côté, arpenteur de Sherbrooke pour la préparation des descriptions techniques des sections énumérées des chemins Péloquin, Den, Fontainebleau et du Rang des Pointes de plus ce mandat vise les anciennes emprises des chemins Fontainebleau selon les tarifs de l'offre de service au montant de 2900 \$ plus taxes.

Que la municipalité fera publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant:

- a) le texte intégral de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre c-47.1;
- b) une description sommaire des voies concernées;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Qu'une deuxième publication sera faite dans les délais prescrits par la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Fermeture des anciennes emprises du chemin Fontainebleau et cession

Considérant que le tracé du chemin Fontainebleau a été modifié il y a plusieurs années;

Considérant que la municipalité est toujours propriétaire de 3 anciennes emprises du chemin Fontainebleau;

En conséquence,

2008-324

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que la Municipalité du Canton de Lingwick ferme et cède les 2 anciennes emprises montrées par le plan ci-joint.

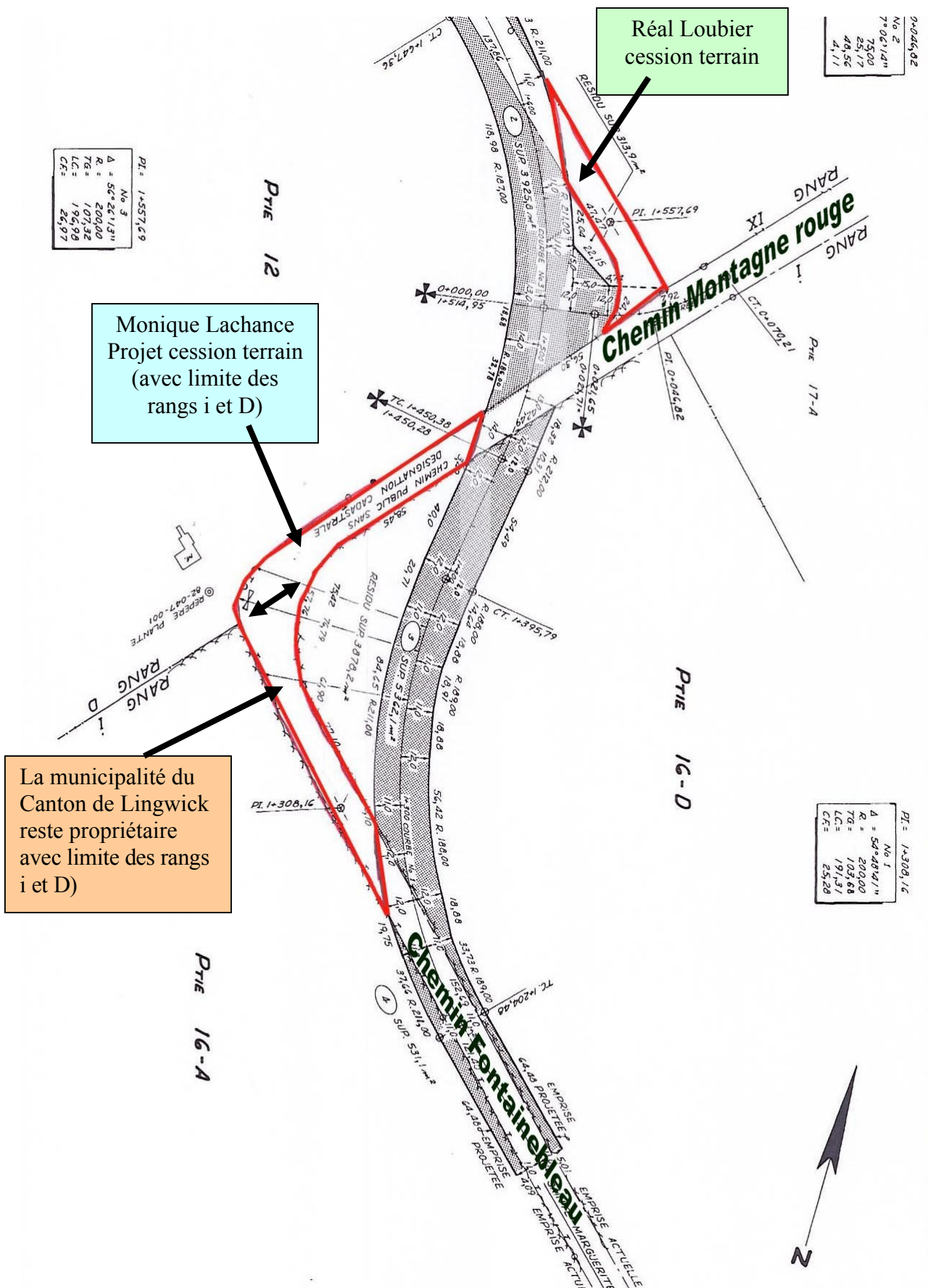
Que les emprises sont cédées aux propriétaires contigus, soit Madame Monique Lachance, M. Réal Loubier, tel qu'illustré par le plan aux coûts correspondant aux honoraires et/ou frais des contrats notariés et enregistrement des actes de cessions.

La municipalité du Canton de Lingwick reste propriétaire de la partie de l'ancienne emprise non cédée.

Que les services de Me Claire Bouffard, Notaire, pour la rédaction des actes de cession et enregistrement soit retenus.

SUITE SESSION DU 6 OCTOBRE 2008

18.2 Fermeture des anciennes emprises du chemin Fontainebleau et cession (suite)



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. Appui refusé à la Ville de Scotstown – Règlement 375-08

Considérant que la Ville de Scotstown veut remplacer son règlement 325-01 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils par un nouveau règlement afin de statuer les charges, les dimensions et/ou le nombre d'essieux des véhicules routier et de pouvoir instaurer la signalisation adéquate;

Considérant que la Ville de Scotstown demande à la municipalité du Canton de Lingwick d'appuyer l'adoption de leur règlement 375-08 le tout par leur résolution 2008-09-188;

Considérant que le projet de règlement 375-08 de la Ville de Scotstown permettrait la circulation des véhicules de 3 essieux tout au long de l'année;

Considérant que le règlement 269-2008 a été adopté par la Municipalité du Canton de Lingwick, le 4 août 2008 et à été présenté au Ministère des Transports pour approbation;

Considérant que ce règlement stipule ce qui suit : « La circulation des camions et des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils **avant trois (3) essieux et plus est interdite durant toute l'année** sur le chemin suivant, lequel est indiqué sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante :

Des limites municipales entre Scotstown et Canton de Lingwick en direction de Lingwick sur la route 257 jusqu'à l'intersection de la route 108 dans Gould. »

Considérant que la circulation en tout temps des véhicules lourds endommagera la structure de cette route, pénalisera les usagers des véhicules de promenade et exigera des sommes financières énormes annuellement pour conserver cette route normalement praticable car la municipalité de Lingwick doit entretenir une section de 9,7 km sur son territoire et elle doit aussi tenir compte de la fragilité du pont situé dans le secteur de Gould alors que la ville de Scotstown entretien seulement le tiers de cette longueur;

POUR CES MOTIFS

2008-325

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu de refuser catégoriquement d'appuyer le règlement 375-08 de la Ville de Scotstown en totalité et surtout l'article 3 qui stipule : « De l'intersection de la route 214 et de la route 257 de Scotstown en direction du Canton de Lingwick jusqu'à l'intersection de la route 108 dans Gould. », alors que la Ville de Scotstown ne peut réglementer une route qui n'est pas sur son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. Période de questions

21. Pause santé de 21 h 12 à 21 h 28.

22. Vérification et rechargement des extincteurs

2008-326

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de retenir les services de la compagnie Services d'Extincteurs de Sherbrooke pour la vérification des 22 extincteurs portatifs au tarif de 9,75 \$ chacun peu importe le format. Il fera également le remplissage si nécessaire de 3 extincteurs utilisés par le service incendie au tarif de 3,20 \$ /lb pour la poudre ABC manquante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

2008-327

23. Borne sèche au Domaine Sévigny : achat de fournitures

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu d'autoriser les achats des fournitures pour une borne sèche ainsi que les frais encourus pour l'installation au cours des prochaines semaines et la remise en état du terrain au printemps 2009, sur la propriété du Domaine Sévigny.

Les fournitures achetées auprès de la compagnie JUHoule de Victoriaville, selon l'estimé reçu le 3 octobre dernier, soit :

- . coude borne sèche 6''
 - . Filtre borne sèche 6''
 - . Coude PVC 6''x45
 - . Tuyau PVC 6'' avec cloche – 140 pieds de long
 - . Manchon PVC 6'' au montant de 1 603,17 \$ incluant les taxes.
- pour un montant total de 1 603,17 \$ incluant les taxes.

Tous les frais reliés à l'achat des fournitures, l'installation, la remise en état des lieux et l'entretien de cette borne sèche est payés en part égale entre le Canton de Lingwick et la Municipalité de Weedon.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

24. Canton de Hampden – Entente d'entraide

Le conseiller Cloutier se retire de cette discussion.

2008-328

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu d'adhérer à un plan d'entraide mutuelle entre le canton de Lingwick et le Canton de Hampden pour la protection contre les incendies. Cette entraide sera en vigueur afin que le Canton de Hampden puisse desservir certains secteurs du Canton de Lingwick, soit : le chemin Dell, de la route 257 des limites de la ville de Scotstown jusqu'à la route 108 comprenant les numéros civiques 23 à 72, le chemin Roy, le chemin Arthur, le chemin Raymond et le chemin du Belvédère.

Lors d'accident d'auto, bris de fil ou poteau électrique il ne sera pas nécessaire d'appeler la municipalité voisine.

Le salaire des officiers et des pompiers selon les barèmes suivants :

- . Officiers responsables : 22 \$ / heure + bénéfices marginaux;
- . Pompiers : 20 \$ / heure + bénéfices marginaux.

La municipalité autorise Madame Céline Gagné, mairesse, et Madame Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité cette entente dont copie sera annexée.

ADOPTÉE SUR MAJORITÉ

25. Schéma de couverture de risque

Le dossier est reporté au prochain atelier afin de vérifier la dernière version du schéma de couverture de risque soumise par la MRC du Haut-St-François en regard avec les ententes incendies en fonction et étant inscrites pour le Canton de Lingwick.

26. Rémunération des pompiers – entente intermunicipale entraide : Stratford et autres

(modification à l'article 10 de l'entente)

Considérant que ladite entente intermunicipale incendie entre les six (6) municipalités à l'article 10 (rémunération), cet article peut être modifié à tous les 3 ans;

11012	Bourque Sylvio	Déplacement : voirie : 19,20 \$ + incendie : 8 \$	27,20 \$
11013	Gosselin Richard	Déplacement : voirie	107,60 \$
11014	Services Sanitaires Denis Fortier	Août : collecte déchets et récupération	2 884,38 \$

Liste des chèques émis au cours du mois de septembre

11015	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.6-09-2008	329,23 \$
11016	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 6/09/2008	200,00 \$
11017	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : location téléavertisseurs : serv. Incendie : 145,64 Bureau municipal: 189,69 \$	419,69 \$
		Bell : Garage : 84,36 \$	
11018	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : lampes de rues	180,81 \$
11019	Lavertu Marcel	Ajustement évaluation : remboursement crédit	62,40 \$
11020	Rousseau Monique	Ajust. Éval. : remboursement crédit/trop perçu	113,66 \$
11021	Me Claire Bouffard – En fiducie	Achat par. Terrain : M. Marchand	1 072,60 \$
11022	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.13-09-2008	329,23 \$
11023	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 13-09-2008	200,00 \$
11024	Fabrique Ste-Marguerite	Messe : Feu M. Laurent Rousseau	15,00 \$
11025	Féd. Québ. Soc. Alzheimer	Don : Feu M. Laurent Rousseau	35,00 \$
11026	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.20-09-2008	329,23 \$
11027	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 20-09-2008	200,00 \$
11028	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.27-09-2008	329,23 \$
11029	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 27-09-2008	200,00 \$
11030	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Site web mensuel et achat de nom annuel	28,15 \$
11031	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : location téléavertisseurs	118,87 \$
11032	Bourque Michel	Serv. Inc. : vérification	14,80 \$
11033	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : pratique, vérification et visite préventionniste	107,13 \$
11034	Corriveau Martin	Serv. Inc. : visite préventionniste	76,65 \$
11035	Gaillard Benoît	Serv. Incendie : vérification	14,81 \$
11036	Lapointe Josée	Serv. Incendie : vérification	14,69 \$
11037	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur - Septembre 2008	2 854,79 \$

Remboursement de prêt à terme

15/09/2008	Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
------------	------------------------------------------------------------	-------------

Dépôt direct - Employés permanents

Salaire : septembre 2008	Dépôt direct	6 266,61 \$
--------------------------	--------------	-------------

Liste des chèques émis 6 octobre 2008

11038	Électropuce	Achat ordinateur et main d'œuvre pour inspecteur bâtiment	282,19 \$
11039	Infotech	Solde sur commande de chèques	130,90 \$
11040	Chauffage Robert Verret	Voirie : diesel et crédit pour retour de Baril	1 718,16 \$
11041	Marché Bernadin	Septembre: Bureau : timbres, crème, biscuits: 68,45 Garage : moulée, tape, essuie-tout : 80,59	260,13 \$

		Pelouse : essence, fil taille bordure : 111,09	
11042	Pétroles Sherbrooke	Centre Com et garage : huile à chauffage	956,61 \$
11043	Pièces d'autos L. Veilleux inc.	Outils : vise-grip, tournevis, mèches, cric-bouteille	424,35 \$
11044	M.R.C. Haut St-François	Août: site enfouis./redevances : 943,63 \$ Comp. fosses septiques 3e vers. : 1 504,30 \$ Utilisateur-payeur : 1 464 \$ Fibre optique - 1er semestre : 341 \$	4 252,93 \$
11045	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Camion 97 et 92 : kit power fan et light, gauge	512,36 \$
11046	Quincaillerie N.S. Girard	Clés pour garage et centre communautaire	13,48 \$
11047	Martel, Brassard, Doyon	Serv. Juridiques : Vérification procès-v. et dossier: H. Fortier	440,22 \$
11048	Ministre des Finances du Québec	Cotisation Sûreté Québec : dernier versement	37 996,00 \$
11049	Dubé Équipement de Bureau	Garage : calculatrice et répondeur Bureau : carbone pour fax, relieur, papier	104,92 \$
11050	Communication Plus	Voirie : location radios et licence	237,03 \$
11051	Poulin André	Remboursement : scellant pour stationnement	136,58 \$
11052	Signalisation de l'Estrie	Cones, poteaux, pancarte pour ponceaux	1 594,14 \$
11053	Comm. Scolaire Rég. Sherbrooke	Examen : section 3	270,00 \$
11054	Société Coop. Agricole Weedon	Voirie : polythène Centre communautaire : chaînette, clapet Parc-en-ciel : maisonnette Patinoire: ciment plastique	816,58 \$
11055	Les Bétons L. Barolet inc.	Travaux de tamisage	6 280,37 \$
11056	Bilco	Voirie : buanderie	121,72 \$
11057	Me Claire Bouffard	Contrat : Achat parcelles de terrain	1 985,13 \$
11058	Les Constructions Léo Barolet inc.	Stationnement : dalle de béton et Préparation	21 497,04 \$
11059	Rousseau Denis	Parc-en-ciel : bois pour maisonnette	149,67 \$
11060	Garage Remorquage Claude Morin	Niveleuse : fitting, bleeder, tuyau, union	41,18 \$
11061	Pavages St-François	Travaux pavage : route 257	13 626,27 \$
11062	Services Sanitaires Denis Fortier	Septembre : collecte déchets et Récupération	2 884,38 \$
11063	Bureau Tommy	Vérification pompe de puits	20,00 \$
11064	Gagné Céline	Congrès : déplacement, hébergement et repas	697,75 \$
11065	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	18,00 \$
11066	Langlois Marcel	Remb. : fournitures pour char allégorique à Stornoway	4,47 \$
11067	Récupération Maillé	Récupération de chevreuil	90,30 \$
11068	Centre de location Idéale enr.	Location harnais: peinture toiture de cabane de patinoire	22,58 \$
11069	Sel Warwick	Sel pour abrasif	7 677,11 \$

11070	Després Claude	Voirie : déplacements	80,77 \$
11071	Décoration King	Patinoire : peinture et diluant	527,35 \$
11072	Mécano Pro-Diesel inc.	Voirie : bolt, nut	80,12 \$
11073	Fournier, Guy	Insp. Bât. Déplacements	131,60 \$
11074	Gaillard, Benoît	Journalier : déplacements	138,80 \$
11075	Construction A. Boisvert inc.	Solde pour gravier : 14 tonnes /voyages	1 386,10 \$
11076	Centre de rénovation East Angus	Teinture et bouche fissure	67,35 \$
11077	Centre du Camion (Beauce)	Bolt, nut	51,70 \$
11078	Cégep de Sherbrooke	Formation : officier pompier	350,00 \$
11079	Gagné Céline	Déplacements septembre et octobre	136,00 \$
11080	Société Coop. Agricole Weedon	Voirie: asphalte de réparation, palettes Patinoire : ciment plastique	578,14 \$
11081	Gosselin Richard	Voirie : déplacements	89,20 \$
11082	Pièces d'autos L. Veilleux inc.	Chaîne, crocher, liquide pour freins, antigel, etc.	344,99 \$
11083	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : luminaires de rues	174,66 \$
11084	Benoît Labbé	Gravier, sable et brut	4 188,79 \$
11085	Hewitt Équipement Ltée	Rétro-excavatrice : rondelle, anneau	38,39 \$
11086	Rousseau Alain	Pompier : pratique et entretien	42,56 \$
		TOTAL:	130 292,84 \$

2008-330

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 130 292,84 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2008-10-06-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 130 292,84 \$.

29. Engagement des dépenses pour le mois d'octobre 2008

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	20,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste	60,00
02-130-00-670	Mémoire vive 512 Mo et installation pour ordinateur	142,00
02-130-00-670	Batteries de secours pour ordinateur	77,00
02-130-00-670	Papeterie : étiquettes, livre : bon d'achat, papier	100,00
Voirie		
02-320-83-525	Vitre pour niveleuse	300,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100,00
Loisirs et culture		
02-701-50-310	Frais de déplacement Parcs	25,00
02-701-50-513	Entretien tracteur à gazon	25,00
02-701-50-631	Location matériel pour peindre la patinoire	100,00
02-701-50-631	Entretien : pelouses : essence et fournitures	25,00

ENGAGEMENT DE DÉPENSES OCTOBRE 2008 :

974,00 \$

2008-331

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois d'octobre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois d'octobre 2008

Certificat de crédit # 2008-10-06-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au total de 974 \$.

2008-332

30. Entretien de la patinoire – Publication offre d'emploi

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu de faire paraître dans le Reflet une offre d'emploi pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire. Le salaire sera de 275 \$ brut par semaine plus le 4% versé hebdomadairement. Le contrat débute vers le 14 décembre 2008 selon la température et se termine le 7 mars 2009 ou avant, selon la température.

Les heures d'ouverture du chalet des loisirs seront de 12h à 22h pour permettre l'accès à la patinoire en après-midi.

Les offres devront être déposées au bureau municipal avant le 27 octobre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-333

31. Centraide

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu d'accorder un montant de 100 \$ à Centraide pour leur campagne de souscription 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

32. Correspondance du maire

33. Correspondance de la secrétaire

34. Varia

2008-334

34.1 Formation pompier 1 – section 3 en langue anglaise

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que M. Steven Whalen, pompier volontaire est autorisé à suivre le cours de POMPIER 1 – section 3 en langue anglaise par l'entreprise Educ-Expert selon les formalités offertes, soit :

Section 1 du programme Pompier 1 (théorie seulement e-learning) 120 \$

Section 2 du programme Pompier 1 (théorie seulement e-learning) 240 \$

Section 3 du programme Pompier 1 (théorie e-learning, monitorat par la ville) 745 \$

Montant incluant les taxes : 1 246,27 \$

Le cours doit débuté dans les prochains jours.

M. Whalen devra se joindre au groupe de pompier de la municipalité de Beaulac suivant le même cours : section 3 pour la tenue des pratiques sous la supervision de M. Jean Binette, chef pompier de Beaulac. Le coût horaire de supervision des pratiques est de 10 \$ de l'heure.

Cette inscription est valable à la condition que M. Steven signe la lettre d'engagement tel que stipulé par la résolution 2006-427.

Le temps de présence relié à la formation théorique et pratique sera rémunéré par la municipalité, au taux de 8 \$ de l'heure, et les frais de déplacement et de repas seront remboursés; le tout payable à la fin de la formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

35. Rencontre avec Mme Johanne Gonthier, Députée – 27 octobre 2008 à l'atelier

Madame Johanne Gonthier, Députée, vient rencontrer les membres du conseil le 27 octobre prochain à 17 h.

36. Période de questions

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2008-10-06-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

37. Levée de la session

2008-335

Il est proposé par le conseiller Cloutier que la levée de la session soit prononcée. Il est 22 h 32.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière